Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2018/2262(INI)	Procédure terminée
Accord-cadre institutionnel (ACI) entre l?UE et la Confédération suisse. Recommandation Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale Zone géographique Suisse		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		05/11/2018
		S&D FRUNZULICĂ Doru-Claudian	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp ZOVKO Željana	
		ECR TANNOCK Timothy Charles Ayrton	
		VEHKAPERÄ Mirja	
		BÜTIKOFER Reinhard	
		EFD CHAUPRADE Aymeric	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international (Commission associée)		19/11/2018
		EFD BEGHIN Tiziana	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		06/12/2018
		epp SCHWAB Andreas	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	MOSCOVICI Pierre	

Evénements clés

15/11/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/11/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/02/2019	Vote en commission		
01/03/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0147/2019	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Décision du Parlement	T8-0241/2019	Résumé
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2262(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 114
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/14791

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE630.430	06/12/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE632.825	10/01/2019	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE632.768	31/01/2019	EP	
Avis de la commission	INTA	PE630.624	12/02/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0147/2019	01/03/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0241/2019	26/03/2019	EP	Résumé

Accord-cadre institutionnel (ACI) entre l?UE et la Confédération suisse. Recommandation

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport de Doru-Claudian FRUNZULIC? (S&D, RO) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de lUnion pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant laccord-cadre institutionnel entre lUnion européenne et la Confédération suisse.

La commission du commerce international, exerçant ses prérogatives de commission associée, a également exprimé son avis sur ce rapport

Le Conseil a déclaré que lobjectif dun accord institutionnel global avec la Suisse devrait être de protéger lhomogénéité du marché intérieur et de garantir la sécurité juridique des autorités, des citoyens et des acteurs économiques. De son côté, le Conseil fédéral suisse souhaite conclure un accord institutionnel avec lUnion qui garantisse une sécurité juridique en matière daccès au marché et préserve la prospérité de la Suisse ainsi que son indépendance et son système juridique.

Un partenariat étroit

Les députés ont souligné que la Suisse et lUnion avaient bâti un partenariat étroit, que la Suisse était fortement intégrée dans lUnion européenne et que les deux parties partageaient les mêmes valeurs et faisaient face aux mêmes défis régionaux et mondiaux. Lintégration de la Suisse au sein du marché intérieur de lUnion est un facteur de croissance économique fondamental, qui fait de lUnion européenne le principal partenaire économique et commercial de la Suisse.

Les députés ont appelé de leurs vux la conclusion de laccord-cadre institutionnel dans les meilleurs délais, afin dapporter une cohérence à lensemble complexe des 120 accords bilatéraux existants, y compris en mettant en place un mécanisme de règlement des conflits. Ils ont salué le fait que les négociateurs ont convenu du texte final de laccord et ont invité le Conseil fédéral suisse à prendre la décision de conclure

laccord dès que la consultation des parties prenantes aura abouti à un résultat positif à cet égard. Ils ont demandé aux parties dorganiser dès que possible une réunion interparlementaire des législateurs de lUnion et de la Suisse, afin quils puissent débattre de tous les aspects de cet accord.

Libre circulation des personnes

Soulignant que libre circulation des personnes était un pilier essentiel et non négociable des politiques de lUnion, les députés ont pris acte de la mise en uvre de linitiative relative à la «préférence nationale light» et du fait que, selon le Conseil, le texte qui en découle peut être mis en uvre selon des modalités compatibles avec les droits dont jouissent les citoyens de lUnion au titre de laccord sur la libre circulation des personnes pour autant que lordonnance dapplication nécessaire règle les questions en suspens, comme celle du droit à linformation concernant les offres demploi et celle du respect des droits des travailleurs frontaliers.

Les députés rappellent toutefois que la question de la migration des ressortissants de pays tiers ne devrait pas être assimilée à la libre circulation des personnes consacrée par les traités. Ils soulignent la nécessité de surveiller de près la mise en uvre de lordonnance afin dévaluer sa conformité avec laccord sur la libre circulation des personnes.

Contribution de la Suisse aux programmes européens

Les députés ont estimé que les contributions financières de la Suisse à des programmes tels que le Fonds de cohésion sont dans son propre intérêt et doivent être poursuivies, se félicitant des effets positifs de la contribution de la Suisse sur les États membres bénéficiaires. Ils ont rappelé que la Suisse tirait dimportants bénéfices de sa participation au marché unique et souligné que la future contribution de la Suisse à la politique de cohésion de lUnion était essentielle et devrait être considérablement accrue, sur le modèle des subventions EEE/Norvège.

Marchés publics et services

Les députés ont exprimé leur soutien à la volonté de conclure un partenariat commercial révisé qui couvre des domaines tels que les services, y compris les services numériques, le droit de propriété intellectuelle, la facilitation des échanges, la reconnaissance mutuelle en matière dévaluation de la conformité et les marchés publics, et qui comporte un chapitre sur le commerce et le développement durable. Ils ont plaidé pour une coopération approfondie, afin de mieux protéger les indications géographiques et pour un élargissement du mécanisme bilatéral de règlement des différends.

La Suisse est invitée à poursuivre ses efforts visant à aligner sa stratégie «Suisse numérique» sur le marché unique numérique européen. Elle est également invitée à appliquer les directives de lUnion pertinentes afin de maintenir son niveau actuel de protection sociale et de salaires dans le cadre de loffre de services transfrontière.

Les députés ont insisté sur la nécessité de continuer à approfondir la coopération afin de lutter contre lévasion fiscale et de renforcer la justice fiscale.

Le rapport a également salué :

- le rôle de facilitateur joué par la Suisse dans la mise en place de structures fédérales complexes et darrangements constitutionnels négociés dans un climat de paix, afin de favoriser la coexistence dindividus de différentes origines ethnique ;

- la participation et lappui de la Suisse aux missions de sécurité et de défense de lUnion, comme EUFOR, ALTHEA, EULEX Kosovo, EUTM Mali et EUBAM Libye, et aux travaux de lAgence européenne de défense ;

- la contribution et la coopération de la Suisse dans le contexte de la migration de masse dans lespace Schengen et de la mise en uvre de lagenda européen en matière de migration.

Les députés se sont félicités de lassociation de la Suisse à lintégralité du programme Horizon 2020 et ont souhaité la poursuite de la coopération dans le cadre des futurs programmes de recherche. Ils ont invité la Suisse à engager des négociations concernant son association aux programmes Erasmus.

Accord-cadre institutionnel (ACI) entre l?UE et la Confédération suisse. Recommandation

Le Parlement européen a adopté par 393 voix pour, 132 contre et 81 abstentions, une recommandation à la Commission et à la vice-présidente de la Commission et haute représentante de lUnion pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant laccord-cadre institutionnel entre lUnion européenne et la Confédération suisse.

Contexte

Selon les données dEurostat, la Suisse était en 2017 le troisième partenaire de lUnion en matière dexportations de biens et le quatrième en matière dimportations de biens. La Suisse fait partie de lespace Schengen. Elle est membre de lAgence européenne pour lenvironnement ; elle participe au programme-cadre «Horizon 2020» pour la recherche de lUnion et a ratifié sa participation aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS.

Le 28 septembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé la deuxième contribution de la Suisse à un certain nombre dÉtats membres de lUnion, dun montant de 1,3 milliard de francs suisses sur dix ans, et attend maintenant une décision positive de lAssemblée fédérale.

Les relations actuelles entre la Suisse et lUnion se fondent sur un ensemble constitué dune vingtaine daccords bilatéraux sectoriels et denviron 100 autres accords. Le Conseil a déclaré que lobjectif dun accord institutionnel global avec la Suisse devrait être de protéger lhomogénéité du marché intérieur et de garantir la sécurité juridique des autorités, des citoyens et des acteurs économiques.

De son côté, le Conseil fédéral suisse souhaite conclure un accord institutionnel avec lUnion qui garantisse une sécurité juridique en matière daccès au marché et préserve la prospérité de la Suisse ainsi que son indépendance et son système juridique.

Un partenariat étroit

Le Parlement a souligné que la Suisse et lUnion avaient bâti un partenariat étroit, que la Suisse était fortement intégrée dans lUnion européenne et que les deux parties partageaient les mêmes valeurs et faisaient face aux mêmes défis régionaux et mondiaux. Lintégration de la Suisse au sein du marché intérieur de lUnion est un facteur de croissance économique fondamental, qui fait de lUnion européenne le

principal partenaire économique et commercial de la Suisse.

Les députés ont appelé de leurs vux la conclusion de laccord-cadre institutionnel dans les meilleurs délais, afin dapporter une cohérence à lensemble complexe des 120 accords bilatéraux existants, y compris en mettant en place un mécanisme de règlement des conflits. Laccord-cadre institutionnel avec la Suisse permettrait de garantir la sécurité juridique tant pour la Suisse que pour lUnion, la transposition dynamique de lacquis européen, un meilleur accès au marché intérieur pour la Suisse, dans lintérêt des deux parties, et le recours à la juridiction de la Cour de justice de lUnion européenne dans léventualité de litiges non résolus se rapportant à lapplication ou à linterprétation de laccord-cadre institutionnel.

Le Parlement a salué le fait que les négociateurs ont convenu du texte final de laccord et ont invité le Conseil fédéral suisse à prendre la décision de conclure laccord dès que la consultation des parties prenantes aura abouti à un résultat positif à cet égard. Il a demandé aux parties dorganiser dès que possible une réunion interparlementaire des législateurs de lUnion et de la Suisse, afin quils puissent débattre de tous les aspects de cet accord.

Libre circulation des personnes

Soulignant que libre circulation des personnes était un pilier essentiel et non négociable des politiques de lUnion, les députés ont pris acte de la mise en uvre de linitiative relative à la «préférence nationale light» et du fait que, selon le Conseil, le texte qui en découle peut être mis en uvre selon des modalités compatibles avec les droits dont jouissent les citoyens de lUnion au titre de laccord sur la libre circulation des personnes pour autant que lordonnance dapplication nécessaire règle les questions en suspens, comme celle du droit à linformation concernant les offres demploi et celle du respect des droits des travailleurs frontaliers.

Les députés ont toutefois rappelé que la question de la migration des ressortissants de pays tiers ne devrait pas être assimilée à la libre circulation des personnes consacrée par les traités. Ils ont souligné la nécessité de surveiller de près la mise en uvre de lordonnance afin dévaluer sa conformité avec laccord sur la libre circulation des personnes.

Contribution de la Suisse aux programmes européens

Les députés ont estimé que les contributions financières de la Suisse à des programmes tels que le Fonds de cohésion sont dans son propre intérêt et doivent être poursuivies, se félicitant des effets positifs de la contribution de la Suisse sur les États membres bénéficiaires. Ils ont rappelé que la Suisse tirait dimportants bénéfices de sa participation au marché unique, soulignant que la future contribution de la Suisse à la politique de cohésion de lUnion était essentielle et devrait être considérablement accrue, sur le modèle des subventions EEE/Norvège.

Marchés publics et services

Le Parlement européen a exprimé son soutien à la volonté de conclure un partenariat commercial révisé qui couvre des domaines tels que les services, y compris les services numériques, le droit de propriété intellectuelle, la facilitation des échanges, la reconnaissance mutuelle en matière dévaluation de la conformité et les marchés publics, et qui comporte un chapitre sur le commerce et le développement durable. Il a plaidé pour une coopération approfondie, afin de mieux protéger les indications géographiques et pour un élargissement du mécanisme bilatéral de règlement des différends.

La Suisse est invitée à poursuivre ses efforts visant à aligner sa stratégie «Suisse numérique» sur le marché unique numérique européen. Elle est également invitée à appliquer les directives de lUnion pertinentes afin de maintenir son niveau actuel de protection sociale et de salaires dans le cadre de loffre de services transfrontière.

Les députés ont insisté sur la nécessité de continuer à approfondir la coopération afin de lutter contre lévasion fiscale et de renforcer la justice fiscale.

Le Parlement a salué la contribution et la coopération de la Suisse dans le contexte de la migration de masse dans lespace Schengen et de la mise en uvre de lagenda européen en matière de migration. Il sest félicité de lassociation de la Suisse à lintégralité du programme Horizon 2020 et a invité la Suisse à engager des négociations concernant son association aux programmes Erasmus.